

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-340 du 29 AOUT 1988

Portant nomination de Conseillers
Techniques Juridiques auprès du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'Ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 AOUT 1988 ;

SECRET :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées Conseillers Techniques Juridiques auprès du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, cumulativement avec leurs fonctions actuelles :

Il s'agit des Camarades :

- Paul AWANOU ;
- Robert DOSSOU ;
- Célestin MONTEIRO ;

.../...

- Auguste YERIMA ALI ;
- Germain ADINGNI ;

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction ses intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 AOUT 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif,
National,

Mathieu KEREKOU

LE MINISTRE DES FINANCES,


Didier DASSI

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 PPC 1 MF 4 AUTRES
MINISTERES 15 INTERESSES 5 CEAP 6 DSDV DCOF DB DTCP DI 10
DCCT 1 IGE 2 GCONB 1 INSAE BCP 2 BN DAN 2 DLC DPE 2
JORPB 1/-